



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À PROJETS

DEVENIR UNE CAPITALE FRENCH TECH

2023-2025

22 septembre 2022

PRÉAMBULE :

POURQUOI DEVENIR UNE CAPITALE FRENCH TECH ?

Les Capitales French Tech se trouvent partout en France dans les zones géographiques qui concentrent les plus fortes densités de start-up, quel que soit leur secteur d'activité principal (tech, industrielle...), en mesure d'animer leurs écosystèmes et de déployer les programmes de la Mission French Tech.

Véritables portes d'entrées sur leur écosystème, les Capitales French Tech fédèrent les acteurs de l'innovation de leur territoire (start-up, structures d'accompagnement, services publics, financeurs, grands groupes, centres de recherche...) et les mobilisent sur des initiatives communes au service du développement des start-up, en fonction des enjeux et priorités locales de l'écosystème. Elles sont également en lien avec les acteurs publics présents localement (DREETS/DRIETS, Bpifrance...) Les Capitales French Tech sont les relais de la French Tech sur le territoire national. Elles ont pour vocation de soutenir les actions de la Mission French Tech dans leurs écosystèmes territoriaux, en animant la communauté entrepreneuriale locale, en déployant localement les programmes nationaux (ex.: French Tech Central, French Tremplin, French Tech Rise), et en menant des actions structurantes dans la lignée des priorités de la Mission French Tech (soutien aux start-up des programmes Next40/French Tech 120 et des programmes s'inscrivant dans les priorités de France 2030 - Green20, Agri20 et DeepNum20 -, soutien aux start-up industrielles, transition écologique, promotion de la parité et de la diversité dans les start-up, attractivité vis-à-vis de talents internationaux, etc.).

Enfin, les Capitales French Tech sont pleinement associées aux réflexions stratégiques de la Mission French Tech sur les actions à mettre en place permettant de faire émerger des entreprises technologiques de rang mondial en mesure de rivaliser avec les plus grands acteurs internationaux, de développer un écosystème qui apporte des solutions technologiques aux grands enjeux de société et de souveraineté, de l'ouvrir à tous les talents pour favoriser la dynamique de créations d'emplois, et ainsi permettre de disposer d'écosystèmes French Tech structurants partout en France.

Vous vous retrouvez dans cette mission ? Candidatez pour faire partie du réseau des Capitales French Tech labellisées sur la période de janvier 2023 à décembre 2025 !



CLARA CHAPPAZ
Directrice de la Mission
French Tech

« Depuis 2013, le lancement de la dynamique French Tech repose sur la double conviction que les entrepreneurs et entrepreneuses constituent une source d'innovations et de solutions pour répondre aux grands défis de société, et que l'écosystème de start-up représente un moteur essentiel pour notre économie, notre souveraineté et la création d'emplois dans notre pays.

En complément de l'action de l'État, la réussite de cette politique publique repose sur la mobilisation de l'écosystème French Tech dans la conception et la mise en place de nos actions communes. C'est tout le sens du réseau des Capitales et des Communautés French Tech, en France et à l'international : mettre les entrepreneurs et tous les acteurs qui les accompagnent au cœur de la stratégie French Tech et de sa mise en œuvre, dans toutes les régions de France, et partout dans le monde.

Au cours des trois dernières années, cette association inédite entre les pouvoirs publics et l'écosystème d'innovation a donné des résultats impressionnants. D'abord par le déploiement de programmes nationaux dans un nombre croissant d'écosystèmes territoriaux, avec une présence de FT Central et de FT Tremplin de plus en plus forte, et plus récemment de FT Rise. Ensuite avec la conception et le déploiement d'actions par les Capitales et Communautés French Tech, nationales et internationales, sur la parité, la transition écologique, l'innovation industrielle, le recrutement ou encore l'animation des écosystèmes. Ces actions ont été soutenues financièrement depuis 2019 par le French Tech Community Fund, qui a apporté un financement à plusieurs centaines de projet, là encore partout en France et dans le monde. Et je sais que chaque Capitale et Communauté FT a mené de nombreuses autres actions pour fédérer, animer, valoriser et développer son écosystème.

Cette mobilisation inédite de l'écosystème French Tech bénéficie chaque jour à un nombre croissant d'entrepreneurs, d'investisseurs, d'incubateurs, de lieux totem, avec une intégration de plus en plus forte dans les écosystèmes locaux et internationaux, pour que chaque Capitale et Communauté développe des projets en fonction de ses priorités et de son territoire. Cette liberté d'action de chacun, dans une stratégie globale commune, c'est notre force collective.

La solidité de nos écosystèmes territoriaux et internationaux nous permet d'envisager une nouvelle étape collective, incarnée par la nouvelle labellisation qui s'ouvre aujourd'hui. L'objectif est de mettre en place une organisation commune qui nous permette de répondre aux enjeux actuels de notre écosystème et plus largement de notre société : permettre à chacun de pouvoir créer et développer sa start-up, quel que soit son parcours ou le lieu où il habite ; soutenir le développement des scale-ups pour être en capacité de rivaliser avec les concurrents étrangers ; développer un écosystème qui propose des solutions aux grands enjeux de société actuels, en particulier dans la transition écologique; attirer davantage de talents pour nourrir cette dynamique d'innovation. Les enjeux sont nombreux et l'État est pleinement engagé pour y répondre, avec l'ensemble de l'écosystème.

Dans cette nouvelle étape, nous allons continuer à nous appuyer sur la 1ère force de ce réseau de Capitales et de Communautés French Tech : les entrepreneurs et entrepreneuses au cœur de notre action commune. C'est la raison pour laquelle ils et elles resteront au centre de la gouvernance et que cet appel à labellisation s'adresse à eux. Nous allons également renforcer l'intégration de ces écosystèmes dans la conception et la mise en place des actions de l'État, notamment sur les enjeux d'innovation de rupture, qui représentent, plus que jamais, une source d'innovation et de création de valeur pour l'ensemble du pays et à l'échelle européenne, ou encore la transition écologique ou le renforcement de la parité.

L'écosystème French Tech est désormais installé au cœur de l'innovation de notre pays, de sa souveraineté économique et technologique, du développement de ses territoires, de son attractivité internationale. L'objectif de cette nouvelle labellisation de trois ans est de renforcer les fondations de notre organisation commune, pour pouvoir répondre toujours mieux aux défis qui se posent à nous. La Mission French Tech et l'ensemble de l'écosystème comptent sur vous.

SOMMAIRE

I. LE TERRITOIRE DE VOTRE CAPITALE : DYNAMISME DE VOTRE ÉCOSYSTÈME ET CROISSANCE DES ENTREPRISES.....	5
II. VOTRE STRUCTURE : ORGANISATION, GOUVERNANCE ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT	8
III. L'ACTION DE VOTRE CAPITALE : DÉPLOIEMENT DES PROGRAMMES NATIONAUX, FEUILLE DE ROUTE, ET FINANCEMENT	13
IV. DOSSIER DE CANDIDATURE.....	14
ANNEXE 1 : PROCESSUS DE DÉLABELLISATION	16
ANNEXE 2 : LETTRE D'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT (DOCUMENT À SIGNER)	18
ANNEXE 3 : CHARTE DES MEMBRES DU BOARD (DOCUMENT À SIGNER)	19
ANNEXE 4 : EXEMPLE DE LETTRE DE SOUTIEN (DOCUMENT À SIGNER).....	20
ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE CANDIDATURE - CHECK-LIST	21
ANNEXE 6 : DOSSIER DE CANDIDATURE - CHECK-LIST	22

I. LE TERRITOIRE DE VOTRE CAPITALE: DYNAMISME DE VOTRE ECOSYSTEME ET CROISSANCE DES ENTREPRISES

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VOTRE CAPITALE FRENCH TECH

Une Capitale French Tech est située sur une zone géographique qui concentre un nombre important de start-up¹ en croissance, de catalyseurs privés (incubateurs, accélérateurs, investisseurs, centre de recherches, universités...) et d'acteurs publics qui participent à la dynamique locale par leurs actions.

La première étape de votre candidature est de nous présenter le territoire que votre Capitale French Tech souhaite représenter et de démontrer que le dynamisme de l'écosystème est propre à en faire une Capitale.

Le nom de votre Capitale French Tech

Votre Capitale French Tech doit avoir un nom !

Nous vous invitons à indiquer dans votre candidature le nom que vous souhaiteriez utiliser pour votre Capitale French Tech. Le nom de votre Capitale French Tech sera de préférence en français et correspondra à votre (vos) ville(s) d'implantation.

Le nom des Capitales French Tech est soumis à la validation de la Mission French Tech lors de l'instruction des dossiers.

Périmètre géographique de votre Capitale French Tech

C'est le cœur du territoire qui sera animé par votre Capitale French Tech. Celui-ci peut être concentré sur un site (une ville ou métropole), ou être multi-site (rassembler plusieurs villes ou métropoles d'un territoire).

Le rassemblement de plusieurs sites peut notamment être une option pour atteindre la masse critique de start-up et d'acteurs nécessaires afin de prétendre au label de Capitale French Tech. Si votre écosystème est plus petit et/ou plus jeune, il est recommandé de candidater au label de Communauté French Tech.

Zone de rayonnement de votre Capitale French Tech

Une Capitale French Tech est susceptible d'avoir un impact au-delà de son périmètre géographique, fédère les Communautés French Tech de ce territoire élargi et les mobilise sur certaines actions (voir partie II.4. Les principes de fonctionnement). Nous vous demandons de préciser la zone de

¹ Une start-up est entendue au sens de jeune entreprise, technologique, à la recherche d'un modèle de croissance rapide (innovation et scalabilité) s'appuyant sur une innovation liée au produit, au procédé, au service ou à une technologie.

rayonnement de votre Capitale French Tech, qui peut se concentrer sur certains départements, comme embrasser le territoire régional dans son ensemble.

2. DYNAMISME DE VOTRE TERRITOIRE

Pour pouvoir prétendre au label de Capitale French Tech, votre territoire doit pouvoir témoigner de la présence d'un fort écosystème tech et de son dynamisme, notamment sur la période de la dernière labellisation (2019-2022). Ils seront analysés selon les éléments suivants :

Attention : les éléments ci-dessous sont demandés pour le périmètre géographique de votre Capitale French Tech uniquement, et non pour sa zone de rayonnement.

Portrait de votre écosystème

À quoi ressemble l'écosystème tech de votre territoire² ?

Nous vous invitons à dresser un portrait de votre écosystème en nous indiquant :

- le nombre de start-up sur votre territoire ;
- le nombre d'emplois directs dans les start-up de votre territoire ;
- les principaux secteurs dans lesquels s'est développée la tech sur votre territoire ;
- les événements tech à portée régionale, nationale ou internationale se déroulant sur votre territoire

À noter : les informations demandées ci-dessus concernent votre territoire dans son ensemble, en plus des adhérents de votre structure ou des événements que votre structure organise en propre.

Structures d'accompagnement sur votre territoire

Les structures d'accompagnement de start-up (incubateurs, accélérateurs, pôles de compétitivité) présentes sur un territoire témoignent de son dynamisme. Vous devez fournir la liste des structures présentes sur votre territoire, en incluant notamment leur année de création, le nombre d'ETP, leur thématique le cas échéant, le nombre de start-up accompagnées par an.

Un modèle Excel à remplir est fourni sur le formulaire de candidature en ligne.

Levées de fonds sur votre territoire

Si la levée de fonds n'est pas le seul indicateur de la performance des entreprises, cela reste cependant un élément quantifiable et vérifiable qui démontre le potentiel économique d'un territoire. Vous devrez fournir la liste des 20 plus importantes levées de fonds sur votre territoire sur l'ensemble de la période 2019-2022 (à date) incluant notamment le nom de l'entreprise, le round de financement, le montant de cette levée et la source de cette donnée.

Un modèle Excel à remplir est fourni sur le formulaire de candidature en ligne.

² Le territoire est entendu comme le périmètre géographique de votre Capitale French Tech
La Mission French Tech

Lauréats de concours d'innovation de l'État sur votre territoire

Plusieurs dispositifs reconnus par l'État soutiennent le développement de projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française et conduisent à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale. C'est donc un bon indicateur du caractère innovant d'un territoire.

Vous devrez fournir a minima 5 exemples de lauréats se trouvant sur votre périmètre géographique sur la période 2019-2022 pour les appels à projets suivants:

- Les lauréats du « Concours d'innovation i-Nov »
- Les lauréats du « Concours d'innovation i-Lab »
- Les lauréats du « Concours d'innovation i-PhD »
- Les lauréats de l'appel à projets i-Demo
- Les lauréats de l'appel à projets « Premières usines »
- Les lauréats du PIA4 régionalisé

Un modèle Excel à remplir est fourni sur le formulaire de candidature en ligne.

3. SOUTIEN DE VOTRE ECOSYSTEME

Un des objectifs de l'action publique French Tech est d'encourager la mutualisation des ressources afin d'intensifier les collaborations entre les différentes parties prenantes d'un écosystème. Ainsi, les structures candidates doivent recevoir le soutien des autres acteurs présents sur leur territoire.

Vous devez pouvoir témoigner du soutien par des lettres de recommandation de **25 acteurs de votre écosystème** selon la répartition suivante :

A minima 12 entrepreneurs reconnus³ dont :

- Au moins une entreprise lauréate d'un des programmes de la Mission French Tech issue de votre territoire (French Tech 120/Next40, French Tech Tremplin, Green20, Agri20)

Un panel varié d'acteurs publics et privés qui peuvent être des :

- Collectivités territoriales (Métropole ou Région) ;
- Structures d'accompagnement (incubateurs, accélérateurs) ;
- Investisseurs ;
- Pôles de compétitivité ;
- Grandes écoles, université ou toute autre organisme de formation de l'enseignement supérieur ;
- Laboratoires de recherche ;

³ Les entrepreneurs apportant leur soutien doivent a minima avoir réalisé une série A ou diriger une entreprise créée il y a plus de 3 ans. Par ailleurs, ils ne peuvent pas être membre du *board* de la structure proposant sa candidature.

- Organismes d'événements tech majeurs

Un modèle de lettre de soutien se trouve en annexe. Les lettres signées seront à charger sur le formulaire de candidature en ligne.

II. VOTRE STRUCTURE : ORGANISATION, GOUVERNANCE ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

1. VOTRE STRUCTURE

Personne morale et statut juridique

Vous devez indiquer quelle est la personne morale (préexistante ou non) qui portera le label de Capitale French Tech. Lorsqu'il s'agit de plusieurs organisations qui se rassemblent, et donc potentiellement de plusieurs personnes morales, vous êtes invités à créer une gouvernance ad-hoc (voir ci-dessous partie II.3 Gouvernance).

La structure doit être de droit privé, et peut être une association, un regroupement d'associations ou une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Lieu Totem

Les Capitales French Tech ont pour mission de déployer le programme French Tech Central sur leur territoire – voir Partie III.2. Déploiement des Programmes nationaux – ce qui nécessite un lieu d'accueil pour les événements et les rendez-vous.

Les Capitales French Tech devront disposer d'un bâtiment Totem pour accueillir French Tech Central. Celui-ci pourra être distinct des bureaux de l'équipe opérationnelle. Les Capitales multi-sites pourront disposer de plusieurs lieux Totem sur leur territoire.

2. VOTRE GOUVERNANCE

Le propre d'une Capitale French Tech est de mettre les entrepreneurs au cœur de son action, et donc de sa gouvernance.

Constitution de votre *board*

Votre Capitale French Tech devra mettre en place une structure de gouvernance (ex. : *board*) qui répond aux critères suivants :

- Au moins 70% de votre gouvernance est composée d'acteurs privés de l'écosystème ;
- Au moins 50% de votre gouvernance est composée d'entrepreneuses et entrepreneurs (fondateurs, co-fondateurs, dirigeants niveau COMEX ou *C-Level*) ;

- Les entrepreneurs devront provenir d'entreprises technologiques et innovantes définies selon les critères de Bpifrance⁴ ;
- Vous êtes encouragés à intégrer une scale-up, une entreprise lauréate du programme French Tech 120/Next40 ou une start-up industrielle, ainsi qu'une start-up lauréate du programme French Tech Tremplin ;
- Au moins un tiers de votre gouvernance est composée de femmes, avec pour objectif d'atteindre 40% dans les 3 années qui suivent la labellisation ;
- Vous devez désigner un référent "France 2030" (innovation de rupture), un référent de transition écologique et un référent parité parmi les membres du *board* ou de l'équipe opérationnelle ;

Le reste des sièges est attribué à la discrétion de l'équipe. Dans tous les cas, aucun des autres membres ne doit avoir de droit de veto sur les décisions prises collectivement par les entrepreneur(e)s.

Le Président/La Présidente de votre Capitale French Tech doit diriger ou avoir dirigé une start-up, et ainsi en être : fondateur, ex-fondateur, co-fondateur ou dirigeant actuel.

Les membres de votre *board* ont pour mission :

- d'incarner la French Tech localement et, à ce titre, sont les porte-paroles officiels de la Capitale French Tech ;
- d'être responsable d'une des priorités de la French Tech au niveau de la Capitale ;
- d'ouvrir leur carnet d'adresses et de connecter les ressources nécessaires pour assurer le déploiement de cette feuille de route ;
- d'aider au développement des start-up de leur écosystème.

Le Président / La Présidente :

- est le principal porte-parole de la Capitale French Tech ;
- convoque et anime les réunions du conseil ;
- établit les objectifs de la feuille de route ;
- pilote le travail du directeur général et de l'équipe opérationnelle ;
- participe aux instances de gouvernances stratégiques de la Mission French Tech (CNCC notamment).

La gouvernance se réunit à minima de façon trimestrielle. Les comptes rendus des *board* seront, dans la mesure du possible, à transmettre à la Mission French Tech.

La liste des membres du *board* (nom, prénom, entreprise, position, email, responsabilité thématique) sera à joindre à votre dossier (modèle excel à remplir).

⁴ une start-up est entendue au sens de jeune entreprise, technologique, à la recherche d'un modèle de croissance rapide (innovation et scalabilité) s'appuyant sur une innovation liée au produit, au procédé, au service ou à une technologie.

À noter : si votre gouvernance ne répond pas à tous les critères énoncés ci-dessus lors du dépôt de votre candidature, vous avez jusqu'à votre prochaine Assemblée Générale - dont vous indiquerez la date - afin de vous mettre en conformité.

Charte d'engagement des membres du *board*

Les membres du *board* doivent signer la charte d'engagements des membres du *board* – voir annexe.

Le délai de signature de la charte est de 30 jours après l'élection au sein du *board*. La signature électronique est acceptée.

La Capitale doit ensuite transmettre à la Mission French Tech le document signé dans les 45 jours suivant l'élection du nouveau membre au sein du *board*.

Refus de signature ou non-respect de la charte d'engagement des membres du *board*

En cas de refus de signature ou non-respect de cette charte d'engagement, le directeur délégué ou les autres membres du *board* sont tenus d'informer la Mission French Tech à l'adresse suivante : ft.reseau@finances.gouv.fr

En cas de refus de signature ou non-respect de cette charte d'engagement, le membre du *board* s'expose à une procédure de discipline qui peut aller jusqu'à l'exclusion, suivant le schéma suivant :

Étape 1 : Médiation. Le Président de la Capitale (ou un autre membre du *board* si le Président est la personne visée) et un membre de la Mission French Tech procèdent à un rappel à l'ordre afin d'inciter à une prise de conscience et une action correctrice selon un calendrier établi conjointement.

Étape 2 : Exclusion. Si le membre du *board* refuse toujours de signer la charte, la décision d'exclusion du *board* est prise par le *board* de la Capitale concernée. À défaut, une demande d'injonction de faire démissionner le membre du *board* peut être émise par un collège de médiateurs composé de 3 présidents de Capitales French Tech et de 2 représentants de la Mission French Tech.

3. VOTRE EQUIPE OPERATIONNELLE

La capacité à déployer les actions d'une Capitale French Tech nécessite une équipe opérationnelle composée d'au minima 2 ETP dont :

- **Un Directeur délégué / une Directrice Déléguée**
- **Un Chargé ou une Chargée d'animation des programmes**

Le Directeur Délégué est responsable :

- du pilotage opérationnel de la feuille de route de la Capitale French Tech ;
- du déploiement des programmes nationaux portés par la Mission French Tech ;
- de la coordination avec les autres Capitales French Tech et la Mission French Tech ;
- de la mobilisation des Communautés French Tech dont la Capitale est référente.

Il doit être prêt à participer fortement aux actions mises en œuvre par les équipes de la Mission French Tech.

Le Chargé d'animation des programmes est responsable :

- d'animer les programmes d'action publique portés par la Mission French Tech localement ;
- d'assurer l'animation de l'écosystème local.

La Mission French Tech sera consultée sur le choix du directeur délégué.

Sur proposition du directeur délégué, la composition de l'équipe sera validée par la gouvernance de la structure porteuse de la Capitale French Tech.

La liste de l'équipe opérationnelle (nom, prénom, fonction, location, email, responsabilité thématique) sera à joindre à votre dossier (modèle excel à remplir).

4. LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT: NOS ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Porter le Label Capitale French Tech implique le respect de principes de fonctionnement qui engagent de manière réciproque la Mission French Tech et les Capitales et Communautés French Tech.

La Mission French Tech s'engage auprès des Capitales French Tech labellisées à :

- Partager la stratégie nationale de la French Tech ;
- Appuyer les Capitales French Tech dans le déploiement des programmes nationaux ;
- Partager une programmation cible annuelle avec une revue trimestrielle ;
- Communiquer sur les lancements de programmes et événements, dans un objectif de 48h en amont dudit lancement ;
- Informer les Capitales en cas de visites de la Mission French Tech sur le territoire ;
- Partager un calendrier semestriel des événements partenaires au niveau national et international comprenant les modalités de participation, de places et de réduction.

Les Capitales French Tech s'engagent auprès de la Mission French Tech à :

- Déployer les programmes nationaux de la Mission French Tech et partager les indicateurs de performance sur leur territoire ;
- Respecter la charte graphique et d'usage de la marque "La French Tech" et de ses programmes, qui sera mises à disposition par la Mission French Tech ;
- Participer activement à l'animation et aux réunions de coordination proposées par la Mission French Tech dans l'objectif de co-construction des dispositifs sur les axes prioritaires de la Mission French Tech ;
- Participer activement à la notoriété des programmes et des actions de la Mission French Tech sur leur territoire ;
- Informer sur la programmation annuelle cible et le lancement de programmes ;
- Inviter la direction ou des représentants de la Mission French Tech aux événements que cette dernière cofinance ;
- Remonter régulièrement les dynamiques, les enjeux et spécificités du territoire afin de nourrir la réflexion stratégique de la Mission French Tech ;
- Informer la Mission French Tech de la création de nouveaux programmes, en particulier susceptibles de se rapprocher des actions nationales.

Les Capitales French Tech s'engagent auprès des Communautés French Tech à :

- Informer les Communautés French Tech de leur zone de rayonnement sur la programmation de la Capitale French Tech et le déploiement de programmes nationaux de la Mission French Tech de manière trimestrielle ;
- Animer et mobiliser les Communautés French Tech de leur zone de rayonnement autour d'au moins deux dispositifs annuels phares de la Capitale French Tech référente ;
- Déployer les programmes nationaux de la Mission French Tech en intégrant au moins 50% des Communautés French Tech de leur zone de rayonnement.

Non-respect des principes de fonctionnement

En cas de non-respect des principes de fonctionnement, la Capitale French Tech s'expose à une procédure de discipline qui peut aller jusqu'à la perte de son label – *voir en annexe Processus de délabellisation*.

III. L'ACTION DE VOTRE CAPITALE : DEPLOIEMENT DES PROGRAMMES NATIONAUX, FEUILLE DE ROUTE, ET FINANCEMENT

1. BILAN DE VOS ACTIONS PASSEES

Si vous êtes un organisme qui a été labellisé lors de la précédente vague, votre action sur la précédente Labellisation sera prise en compte dans l'instruction de votre candidature. À cet effet, il vous est demandé de partager le bilan de vos actions passées (sous forme d'un rapport d'activité annuelle par exemple) pour la période de Labellisation (2019-2022⁵).

Si votre structure n'était pas précédemment labellisée, vous pouvez, si vous le souhaitez, partager un bilan de vos actions passées au service de l'écosystème pour renforcer votre candidature. Dans tous les cas, toutes les candidatures seront analysées de manière égalitaire.

2. DEPLOIEMENT DES PROGRAMMES NATIONAUX

Chaque Capitale French Tech est responsable d'adapter et de déployer, seule ou avec des partenaires, les programmes nationaux de la Mission French Tech au niveau local. Elle pourra pour cela percevoir un soutien financier pour l'année 2023 en répondant à l'Appel à Projets pour le « Déploiement des Programmes nationaux 2023 » qui sera ouvert en complément de l'Appel à Projets « Devenir une Capitale French Tech ».

Les candidats seront informés de la publication de cet Appel à Projets sur Démarches Simplifiées.

3. VOTRE FEUILLE DE ROUTE

Au-delà des programmes nationaux, les Capitales French Tech sont invitées à décliner les grandes orientations nationales de la Mission French Tech en concevant et proposant des déclinaisons adaptées à leurs territoires, dans le respect des principes de fonctionnement, présenté dans cet Appel à Projets.

Nous attendons également d'une Capitale French Tech qu'elle s'empare des enjeux propres de son territoire et propose des actions afin de soutenir son écosystème.

Présentation de votre feuille de route sur 1 an

Vous devez donc présenter votre feuille de route sur un an en indiquant les éléments suivants :

- vos objectifs stratégiques sur la période de labellisation (3 ans) ;
- la déclinaison de ces objectifs en année 1 (1er janvier 2023 au 31 décembre 2023) ;
- les actions que vous allez mener pour mettre en œuvre les axes stratégiques de la Mission French Tech en année 1 ;

⁵ L'année 2022 étant en cours au moment de la sortie de cet Appel à Projets, un rapport de synthèse des principales activités liées aux actions financées par la Mission French Tech pourra être fourni.

- les enjeux propres de votre territoire sur lesquels vous souhaitez vous positionner en tant que Capitale French Tech et par quels moyens en année 1 ;
- les partenaires que vous allez solliciter sur vos actions en année 1.

La sélection des partenaires est à la discrétion de la structure de gouvernance, en fonction de sa stratégie locale, dans le respect de l'intérêt de l'écosystème et en cohérence avec les priorités de la Mission French Tech. Les partenaires doivent contribuer à la réussite de votre Capitale French Tech. Ils peuvent inclure des collectivités territoriales (Région, Métropole, intercommunalité), des fonds d'investissement, des accélérateurs, des grandes entreprises et des ETI, des partenaires académiques (grandes écoles, universités, laboratoires de recherche, etc.).

4. FINANCEMENT : VOTRE BUDGET PREVISIONNEL

Votre feuille de route est à compléter avec le budget prévisionnel à mobiliser pour réaliser vos actions sur l'année 1 (2023) (le budget pourra inclure le financement que vous pourrez demander dans le cadre de l'Appel à Projets pour le « Déploiement des Programmes nationaux 2023 » qui sera ouvert en complément de l'Appel à Projets « Devenir une Capitale French Tech »).

Ce budget devra faire apparaître vos sources de financement propre (adhésion, ticketing, prestations, etc.), financement public (Mission French Tech, métropole, collectivité, etc.) et financement privé (sponsoring, contribution en nature, etc.).

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

1. CALENDRIER

La date limite pour le dépôt de dossier est le lundi 14 novembre 2022 à minuit CET.

Les résultats seront annoncés en janvier 2023.

La Labellisation est valable pour une durée de 3 ans (1er janvier 2023 au 31 décembre 2025).

Un Comité National des Capitales et Communautés (CNCC) aura lieu au premier trimestre 2023.

2. COMMENT CANDIDATER ?

Pour candidater, vous devez répondre à l'Appel à projets « Devenir une Capitale French Tech 2023-2025 » sur la plateforme Démarches simplifiées.

Aucun envoi de dossier par email ne sera étudié.

La candidature comprend deux volets :

- Un formulaire de candidature à remplir en ligne avec des documents à charger – voir check-list en annexe
- Un dossier de candidature – voir check-list en annexe

3. PROCESSUS DE SÉLECTION

Une fois le projet déposé et son éligibilité vérifiés, le Comité de Sélection évaluera l'ambition, la qualité et les conditions de réalisation du projet pour accorder une labellisation pour 3 ans.

Une audition des candidatures sera réalisée dans le cadre du processus.

Le comité de sélection est présidé par la Mission French Tech et composé d'autres représentants de la DGE. Les DREETS pourront être consultées sur les dossiers de candidats de leurs régions.

4. FAQ

La FAQ se trouve en ligne à l'adresse suivante :

<https://french-tech-community.slite.page/p/xgjl5~NC/FAQ-Labellisation-2023-2025>

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez contacter : ft.reseau@finances.gouv.fr

ANNEXE 1 : PROCESSUS DE DÉLABELLISATION

Le Label Capitale French Tech et Communauté French Tech est délivré par l'État pour une durée de 3 ans. Toute Capitale et Communauté French Tech s'expose toutefois à perdre son label dans les cas suivants :

- En cas de non-respect des principes de fonctionnement énoncés dans les Appels à Projets de labellisation des Capitales et Communautés : « Devenir une Capitale French Tech 2023-2025 » et « Devenir une Communauté French Tech 2023-2025 » ;
- En cas de manquement aux règlements des Appels à Projets, Appels à Manifestation d'Intérêt, ou Mandats liés aux programmes ou dispositifs de financements existants ou à venir émis par la Mission French Tech.

Ceci que la Capitale ou Communauté soit impliquée à titre individuel ou collectif (au sein d'un consortium par exemple).

Le non-respect des principes de fonctionnement ou le manquement aux règlements des différents appels à projets peut-être identifié par la Mission French Tech, ou faire l'objet d'une alerte circonstanciée par un membre de la Capitale French Tech, de la Communauté French Tech ou de l'écosystème à l'adresse ft.reseau@finances.gouv.fr

Une fois l'alerte reçue, le processus s'enclenche selon les étapes suivantes :

Étape 1 : Mise en garde

La Mission French Tech prend contact avec la Capitale ou la Communauté French Tech pour faire état du manquement identifié et apporter une action correctrice immédiate.

Étape 2 : Médiation

Un membre du *board* et / ou le Président sont entendus dans un format collectif de type collège de médiateurs impliquant une autre Capitale ou Communauté French Tech et un membre de l'équipe de la Mission French Tech. Ceci afin d'exprimer un rappel à l'ordre, d'inciter à une prise de conscience et de proposer une action correctrice selon un calendrier ad hoc.

Étape 3 : Délabellisation

En cas d'absence de mise en œuvre de l'action correctrice dans le calendrier convenu, un collège de médiateurs composé de 3 Présidents de Capitale ou Communauté French Tech et 2 représentants de la Mission French Tech se réunissent pour évaluer la situation et émettre un avis. La Mission French Tech décide de la délabellisation de la Capitale ou Communauté sur avis du collège. Cette décision est ensuite signifiée par écrit à la Capitale ou Communauté concernée par la Mission French Tech.

Conséquences d'une délabellisation

Une fois la délabellisation actée et signifiée à la Capitale ou Communauté French Tech :

- La structure ne pourra plus utiliser le nom de Capitale ou Communauté French Tech ni utiliser les logos associés ;

- La structure ne pourra plus déployer les programmes nationaux de la Mission French Tech sur son territoire. Afin d'éviter toute rupture dans le déploiement des actions, un calendrier de transition vers une nouvelle structure labellisée sera établi par la Mission French Tech ;
- La structure devra rembourser les financements perçus et non utilisés à la date de transition des actions vers une nouvelle structure labellisée ;
- la structure ne pourra plus répondre aux Appels à Projets et Appels à Manifestation d'Intérêt destinés aux Capitales et Communautés French Tech ;
- La structure pourra conserver les financements reçus dans le cadre du Community Fund dans la mesure où cet outil est ouvert à des organismes hors labellisation.

ANNEXE 2 : LETTRE D'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT (DOCUMENT À SIGNER)

LETTRE D'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT DE LA CAPITALE

Je soussigné [Prénom – Nom, Poste, Nom de la Startup / Structure]

Président de la Capitale French Tech

Je m'engage au nom de la Capitale French Tech à respecter et faire respecter les principes de fonctionnement des Capitales French Tech présentés dans cet Appel à Projets.

J'ai conscience que le non-respect de ces engagements peut mener à la délabellisation de la Capitale French Tech.

Fait à :

Nom :

Le :

Signature :

ANNEXE 3 : CHARTE DES MEMBRES DU BOARD (DOCUMENT À SIGNER)

CHARTRE DES MEMBRES DU BOARD DE LA CAPITALE FRENCH TECH

Je soussigné [Prénom – Nom, Poste, Nom de la Startup / Structure]

Et membre du *Board* de La Capitale French Tech

Je m'engage...

- À respecter les principes de fonctionnement et agir au nom du collectif ;
- À conserver une neutralité politique dans toutes les actions de représentation et de communication au nom de la French Tech ;
- À agir de manière complètement bénévole dans le cadre de la Capitale : mon temps est une contribution en nature essentielle pour la structure, ainsi je rends compte des temps passés (en actions et projets) afin de le valoriser comptablement ;
- À privilégier les dynamiques collectives, dans le réseau des capitales et communautés French Tech de mon territoire, et plus globalement à l'échelle nationale et internationale, en co-construisant avec elles et en les impliquant ;
- À ne pas tirer parti à titre personnel ou au titre d'une société dont je prends part à la gouvernance de ma position de membre du *board* dans le cadre des réponses aux Appels à Projets qui induisent un financement ;
- À être un porte-parole de l'écosystème tech local ;
- À être responsable d'une des priorités de la Mission French Tech au niveau de ma Capitale

J'ai conscience que le non-respect de ces engagements peut mener à mon exclusion du *board*.

Fait à :

Nom :

Le :

Signature :

ANNEXE 4 : EXEMPLE DE LETTRE DE SOUTIEN (DOCUMENT À SIGNER)

LETTRE DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA CAPITALE

_____ [Nom de la Capitale] _____

Je soussigné [Prénom, Nom, Poste, Nom de la Startup / Structure / collectivité, Numéro SIREN pour les entreprises]

atteste par la présente soutenir la candidature de [Nom de la Capitale].
J'atteste que les conditions suivantes sont bien respectées :

- Je suis aligné avec la feuille de route de la Capitale French Tech ;
- Je suis confiant que la Capitale respectera les principes d'engagement des Capitales et Communautés French Tech ;
- Ma startup/structure est immatriculée au sein de ma Capitale French Tech ;
- Ma start-up/structure soutient uniquement la candidature d'une Capitale French Tech ;

Par ailleurs, je suis conscient(e) que mon soutien à ma Capitale French Tech pourra être affiché publiquement, avec mon Prénom, Nom, Nom et logo de ma startup / structure / collectivité.

Fait à :
Le :

Nom :
Signature :
Cachet de la structure :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE : CHECK-LIST

Contact

- ☐ Nom et coordonnées de la personne en charge du dépôt de dossier
- ☐ 2e email de contact

Territoire de votre Capitale

- ☐ Nom de votre Capitale French Tech ;
- ☐ Périmètre géographique de votre Capitale ;
- ☐ Zone de rayonnement de votre Capitale ;
- ☐ Structures d'accompagnement sur votre périmètre géographique (modèle Excel* à remplir et à charger) ;
- ☐ Levées de fonds sur votre périmètre géographique (modèle Excel* à remplir et à charger) ;
- ☐ Lauréats de concours d'innovation reconnus par l'État sur votre périmètre géographique (modèle Excel* à remplir et à charger) ;
- ☐ Lettres de soutien de votre écosystème (lettres signées et scannées à charger – modèle en annexe)

Votre structure

- ☐ Raison sociale de la structure ;
- ☐ Statut juridique de la structure ;
- ☐ Numéro SIRET ou APE ;
- ☐ Statuts de votre structure ;
- ☐ Adresse de votre lieu Totem ;
- ☐ Liste des membres du *board* (modèle Excel* à remplir et à charger) ;
- ☐ Liste de l'équipe opérationnelle (modèle Excel* à remplir et à charger)
- ☐ Charte des membres du *board* signée (charte à faire signer par chaque membre du *board*, à scanner et charger – charte en annexe)

Action de votre Capitale

- ☐ Bilan de vos actions passées sur la période 2019-2022 (documents à charger)
- ☐ Dossier de candidature – voir ci-dessous pour le contenu (document à charger)

** Un modèle excel comprenant un onglet par élément demandé est à télécharger sur Démarches Simplifiées*

ANNEXE 6 : DOSSIER DE CANDIDATURE - CHECK-LIST

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE : CHECK-LIST

Le dossier de candidature sera à charger en format PDF sur le formulaire.

Il ne devra pas excéder 30 pages.

Territoire* de votre Capitale

- ☐ Une présentation du territoire (périmètre géographique) que vous représentez et la zone de rayonnement de votre Capitale ;
- ☐ Un portrait de votre écosystème incluant :
 - ☐ le nombre de start-ups sur votre territoire ;
 - ☐ le nombre d'emplois directs dans les start-up de votre territoire ;
 - ☐ les principaux secteurs dans lesquels s'est développé la tech sur votre territoire ;
 - ☐ les événements tech à portée régionale, nationale ou internationale se déroulant sur votre territoire

Votre structure

- ☐ Présentation de votre structure ;
- ☐ Présentation des membres de votre *board* ;
- ☐ Présentation de votre équipe

Action de votre Capitale

- ☐ Présentation de votre feuille de route comprenant :
 - ☐ Vos objectifs stratégiques sur la période de labellisation (3 ans) ;
 - ☐ La déclinaison de ces objectifs en année 1 (1er janvier 2023 - 31 décembre 2023) ;
 - ☐ Les actions que vous allez mener pour mettre en œuvre les axes stratégiques de la Mission French Tech en année 1 ;
 - ☐ Les enjeux propres de votre territoire sur lesquels vous souhaitez vous positionner en tant que Capitale French Tech et par quels moyens en année 1 ;
 - ☐ Les partenaires que vous allez solliciter sur vos actions en année 1 ;
 - ☐ Budget pour l'année 1

**Le territoire est entendu comme le périmètre géographique de votre Capitale French Tech*